



# COMMUNE D'ENTREVAUX

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 31/05/2021

N° 9

L'an deux mille vingt et un, le trente et un du mois de mai le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lucas GUIBERT, Maire.

**Etaient présents** : Éric BONIFASSI, Hélène CASPARI, Daniel COTTON, Gérard DONNINI, François FERAUD, Joël GIVERSO, Stéphane LECAS, Valérie TASSIN.

**Absents** : Muriel CHRISTIAN, Franck ROUGEAUD.

**Pouvoirs** : Monsieur Jean-Michel GUIBERT a donné pouvoir à Monsieur Lucas GUIBERT.

Madame Michèle GENIEYS a donné pouvoir à Joël GIVERSO.

Madame Paola BOYRON a donné pouvoir à Joël GIVERSO.

### **ORDRE DU JOUR :**

- **Maison forestière.**
- **Règlement intérieur remise Henry.**

**Secrétaire de Séance** : Daniel COTTON

**Rédaction** : Christine ROBARDET

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'accepter le rajout à l'ordre du jour du moratoire sur le projet de la Poste. Cette décision est adoptée à l'unanimité.

**1° APPROBATION DE LA PAGE DES SIGNATURES DU 10 AVRIL 2021 ET PROCES VERBAL DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2021.**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à parapher la page des signatures du 10 avril 2021 et le procès-verbal du 1<sup>er</sup> avril 2021. Ces documents sont adoptés à l'unanimité.

## 2° MAISON FORESTIERE.

Monsieur le Maire rappelle que la maison forestière a été construite aux alentours de 1995 dans le but de maintenir sur Entrevaux la présence d'un agent ONF.

Après plusieurs discussions au niveau du conseil municipal il a été décidé en accord avec l'ONF de la mettre en vente. Parallèlement il est également proposé de détacher 893 m<sup>2</sup> de la parcelle 1290 pour une vente uniquement communale. Il est donc proposé la vente de la maison forestière au prix de 280 000 € soit 140 000 € pour la partie communale et de 20 000 € pour les 893 m<sup>2</sup> devant faire l'objet d'une numérotation. D'autre part il est proposé de confier un mandat exclusif de vente à l'Agence Maurin de Puget-Théniers.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération. Le conseil municipal accepte cette vente à l'unanimité.

## 3° REGLEMENT INTERIEUR REMISE HENRY.

Monsieur le Maire rappelle que le 1<sup>er</sup> Juin aura lieu la réception des travaux et l'inauguration officielle se tiendra le 9 juillet. Il précise afin de pouvoir louer à des artistes ces 2 salles, il convient d'adopter un règlement intérieur et expose que Madame Hélène CASPARI a travaillé sur ce règlement et il serait proposé comme tarif 50 € pour 15 jours d'occupation et 100 € pour un mois. La caution serait de 400 €. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## 4° MOTION POUR DEMANDER UN MORATOIRE SUR LES DECISIONS ET PROJETS DE LA POSTE.

Monsieur le Maire rappelle les échanges du mois d'octobre 2020, du mois de mars 2021 ou les relations étaient avec la Poste correctes et les propositions également. Il informe que début mai, la Poste impose à la commune un facteur guichetier avec une ouverture maximum de 12 heures par semaine. Ainsi la collectivité a décidé d'adresser au directeur de la Poste, au parlementaire, à l'AMF, à l'intercommunalité et à certains représentants de la poste un courrier refusant cette évolution arbitraire du fonctionnement du bureau de Poste.

Pour l'instant, nous n'avons que des réponses qui accusent de réception et qui soutiennent cette démarche mais aucune réponse de la Poste. Il donne lecture de cette motion et elle est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Joël GIVERSO demande s'il y a des actions, il est proposé de faire un avis à la population et de publier la lettre en A3.

François FERAUD rappelle que le moratoire c'est 4 mois et qu'il faut bouger parce que sinon ça va se tasser.

A series of handwritten signatures in blue ink, including the name 'François Feraud' on the left and several other illegible signatures extending across the bottom of the page.